

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03 Convocation du 19.06.03

Compte rendu affiché 30 Juin 2003

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : Affectation du

Résultat de Fonctionnement

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	20
votants	26

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZULI, DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG et BELLOT,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE - Mme WYMANN par M. GONDELAUD - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ - Mme PERRIN par M. POINT - M. MACHURAT par M. BELLOT

Absents représentés :

Absents excusés : Mme DURAND, M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique qu'après constatation du résultat de fonctionnement, **d'un montant de 1 770 116,95 Euros**, le Conseil Municipal doit décider d'affecter ce résultat. Il propose d'utiliser ce résultat :

- ① d'une part à la couverture du besoin de financement dégagé par la Section d'Investissement (restes à réaliser compris), **soit 1 347 768,85 Euros au compte 1068**,
- ② d'autre part, pour le solde, **soit 422 348,10 Euros** au financement de nouvelles dépenses de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Commission des Finances du 24 juin 2003,
- Vu le Compte Administratif 2002, notamment le résultat de la Section de Fonctionnement présentant un excédent de 1 770 116,95 Euros,
- Décide de l'affectation au compte 1068 de la somme nécessaire à la couverture des besoins de financement, soit 1 347 768,85 Euros,
- Constate un disponible en fonctionnement de 422 348,10 Euros.
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Juin 2003

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 juillet 2003
- de la publication le 8 juillet 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 juillet 2003